



Novembre 2001

1. L'attitude théorique

1.1. Posture générale

Parler d'approche interactive des faits de langue implique de prendre en compte le caractère « adressé » de toute production langagière, fut-elle écrite et égocentrée. Cette attitude trouve son origine dans l'une des acceptions du concept de dialogisme proposé par M. Bakhtine pour qui « l'interaction verbale constitue (...) la réalité fondamentale de la langue » (Bakhtine 1977 : 136). Face à des discours, dont l'essence relève de l'échange verbal, deux types de posture peuvent être envisagés. Le premier, dans le prolongement d'une certaine tradition linguistique, consiste à rechercher les unités constitutives afin de rendre compte de l'organisation structurelle du tissu discursif. L'exemple le plus manifeste réside dans le modèle hiérarchique mis en oeuvre par l'École de Genève depuis le début des années quatre-vingt (voir Roulet & al., 1985). Le second vise moins à effectuer une analyse en constituants qu'à mettre l'accent sur les activités conduites, de manière coordonnée, par les interactants. Cette posture a donné lieu à une diversité de travaux qui pourraient se répartir en quatre grandes catégories plus ou moins compatibles entre elles.

(1) La première s'efforce de mettre au point une logique interlocutoire par laquelle les sujets négocieraient et enchaîneraient des actes de langage conçus comme des composants élémentaires du tissu conversationnel. Il existe pourtant un ensemble d'interrogations, portant sur cette notion d'acte, conduisant à reconnaître que « cette notion (...) n'est plus guère en faveur en Analyse des Conversations et a subi d'importantes critiques » (Trognon & Kostulski 1999 : 170). Or, ce sont ces mêmes auteurs qui lui donnent une nouvelle chance en lui conférant de surcroît la dimension d'événement socio-cognitif : « puisque la notion d'acte de langage réside en les intégrant organiquement la dimension sociale et la dimension cognitive de l'activité langagière, c'est à partir de cette notion qu'il faut définir l'intervention, l'échange, les structures et les transactions » (Trognon & Kostulski 1999 : 170-171).

(2) La seconde direction pourrait être caractérisée comme le prolongement linguistique des Écoles de Palo Alto, de l'ethnographie de la communication et de la théorie goffmanienne. Elle est parfaitement représentée par nos collègues lyonnais du GRIC qui examinent les phénomènes culturels de politesse et, plus généralement, les fonctionnements langagières dans les diverses situations de communication, tout en prenant également en compte la dimension émotionnelle de l'interaction.

(3) La troisième direction, d'orientation ethnométhodologiste, consiste à suivre pas à pas le travail conjoint effectué par les interactants afin de résoudre les divers problèmes posés par leur rencontre. Cette direction, représentée notamment par les linguistes de Bielefeld, s'interdit toute théorisation qui ne traduirait pas directement l'ordre donné à l'échange par les interactants. De ce fait elle adopte plus volontiers une attitude interprétative de paraphrasage qu'une analyse mobilisant des outils conceptuels.

(4) La quatrième direction, dont nous nous réclamons, envisage de développer l'analyse en termes d'activités co-construites par les sujets. Ces activités s'organisent selon deux domaines à la fois corrélés et non déductibles l'un de l'autre : la relation sociale et interpersonnelle d'une part, la relation interlocutive d'autre part (voir Vion 1995, 1996, 1999b). La relation sociale, de nature non linguistique, relève d'une problématique de type sociologique qui trouve ses sources dans l'interactionnisme américain mais également dans une certaine sociolinguistique qui s'attache à définir les situations de communication et les rôles sociaux joués par les acteurs. La relation interlocutive, pour sa part, concerne directement les fonctionnements linguistiques et, du fait de la spécificité et de l'opacité du langage, ne saurait se déduire directement de la précédente. Elle permet d'exprimer des positionnements liés à l'exercice même de la parole comme, par exemple, le fait de conduire un récit ou de produire des énoncés impersonnels à prétention universelle. Chacune de ces deux relations se subdivise en plusieurs « niveaux » d'activités caractérisables en termes de positions :

A/ Pour la relation sociale et interpersonnelle nous relevons :

- des places « institutionnelles », définitoires du cadre interactif, c'est-à-dire de la situation
- des places « modulaires » autorisant les sujets à développer localement d'autres types interactifs que celui sur lequel se définit la situation
- des places subjectives par lesquelles les sujets co-construisent des images d'eux-mêmes

B/ Dans le cadre de la relation interlocutive nous trouvons :

- des places discursives permettant aux sujets d'accomplir des tâches cognitivo-discursives comme la gestion des malentendus, la description, le récit, l'argumentation, etc.
- des places énonciatives exprimant les modes de présence et d'implication des sujets vis-à-vis de leurs productions (voix construites dans le discours, attitudes et distances par rapport aux propos construits).

Les sujets qui communiquent sont amenés à gérer simultanément tout ce jeu de positions au point que la relation tissée entre eux va articuler ces cinq types de rapports de places interreliés. Dans ces conditions, toute modification dans l'une de ces places aura immédiatement des répercussions sur l'ensemble des autres (Vion 1995, 1999b).

Enfin, nous avons exprimé l'existence de deux niveaux de dialogues imbriqués :

- le niveau proprement dialogal, celui du dialogue in praesentia, qui met face à face, au moins virtuellement, des colocuteurs qui s'échangent des messages ;
- le niveau dialogique, dialogue in absentia, qui au sein même d'une production monologuée (mais pourtant adressée), fait dialoguer des opinions et des énonciateurs.

C'est cette double réalité du dialogue qui fait dire à Bakhtine que tout épisode dialogal s'inscrit dans un courant de communication ininterrompu : on ne peut dialoguer avec un partenaire (réel, potentiel ou imaginaire) qu'en dialoguant en même temps avec un nombre indéfini d'opinions.

1.2. Discours et énonciation

Dans un tel modèle, les activités discursives et les modes d'implication énonciative tiennent une place déterminante puisqu'ils contribuent à définir la spécificité de la linguistique au regard d'une approche pluridisciplinaire de l'interaction. L'intérêt d'un tel modèle réside dans le fait que tous les niveaux de l'analyse sont exprimés en termes d'activité et qu'aucun niveau n'est privilégié comme déterminant unilatéralement les autres. Aux niveaux les plus directement linguistiques, la notion d'activité renvoie aux tâches cognitivo-discursives ainsi qu'à tous les concepts de l'énonciation qui s'efforcent de traiter des activités et/ou opérations langagières effectuées par les sujets. Le niveau énonciatif étant le plus fin, il convenait de travailler les concepts de l'énonciation qui permettent de pousser l'analyse jusque dans les pulsations et les fluctuations les plus intimes de la co-activité des sujets.

Ces dernières années ont confirmé l'importance des approches énonciatives dans l'analyse des productions langagières. Toutefois les problématiques sont diversifiées et expriment des aspects souvent parcellaires des processus énonciatifs de la production linguistique. Certaines approches privilégient l'observation de la subjectivité dans le langage et le discours ; d'autres théorisent les opérations permettant aux sujets, en partant de notions primitives, d'orienter la relation prédicative et de procéder aux ancrages énonciatifs des énoncés ; d'autres s'efforcent de rendre compte des rapports entre énonciation et sens d'un énoncé associant l'énonciation à une problématique de type sémantico-pragmatique ; d'autres se proposent d'examiner les sources énonciatives comme le discours rapporté ou la dimension polyphonique de tout message ; d'autres enfin souhaitent rendre compte des diverses (co)-activités produites par les sujets. Mais au-delà d'une définition générale des observables et des objets qui peuvent être affectés à l'énonciation, il nous a semblé plus urgent d'examiner quelques notions centrales de l'approche énonciative afin de mieux saisir les diverses activités conduites par les sujets à ce niveau. Dans la présente étude nous ferons porter l'analyse sur les notions de modalité et de modalisation. Toutefois, afin d'éclairer le débat, il nous a semblé indispensable de partir de la distinction établie entre « modus » et « dictum » dont le contenu détermine largement ce qu'on peut entendre par attitude modale ou par « regard du locuteur ».

2. La distinction « Modus » vs « Dictum »

A l'exception de la théorie culiolienne, toutes les approches pragmatiques ou énonciatives subissent, de manière plus ou moins directe, les conséquences d'une conception logique des phénomènes langagiers. Au cœur de cette conception, nous rencontrons la distinction établie entre « modus » et « dictum », distinction reprise par les grammairiens du Moyen Âge, retravaillée par la logique modale et réactualisée en linguistique par Charles Bally (1932, 4^{ème} édition 1965).

Pour Charles Bally, « La phrase est la forme la plus simple possible de la communication d'une pensée. Penser, c'est réagir à une représentation en la constatant, en l'appréciant ou en la désirant. » (Bally 1965 : 35). L'action du sujet, que va exprimer le modus, concerne cette réaction à une représentation qui, pour l'essentiel, ne semble pas l'impliquer. Bally estime que toute énonciation de la pensée par la langue est conditionnée logiquement, psychologiquement et linguistiquement et, dans le cas qui nous occupe, la distinction entre modus et dictum va précisément relever d'une distinction entre les aspects « logiques » et « psychologiques » de la communication :

« La phrase explicite comprend donc deux parties : l'une est le corrélatif du procès qui constitue la représentation (p. ex. *la pluie, une guérison*) ; nous l'appellerons, à l'exemple des logiciens, le *dictum*. L'autre contient la pièce maîtresse de la phrase, celle sans laquelle il n'y a pas de phrase, à savoir l'expression de la modalité, corrélatrice à l'opération du sujet pensant. La modalité a pour expression logique et analytique un *verbe modal* (p. ex. *croire, se réjouir, souhaiter*), et son sujet, le *sujet modal* ; tous deux constituent le *modus*, complémentaire du *dictum*. » (Bally 1965 : 36)

La modalité se définit donc comme une attitude réactive du sujet parlant vis-à-vis d'un contenu. Elle comporte un « (...) sujet modal [qui] peut être et est le plus souvent en même temps le sujet parlant » (Bally 1965 : 37).

Enfin, nous terminerons cet exposé par deux autres citations de Bally afin d'avoir une vue précise de ce que recouvre, pour lui, cette distinction :

« Cherchons maintenant à déterminer les rapports qui unissent les termes d'une phrase logiquement constituée : sujet modal, verbe modal et dictum. Une phrase telle que : *Je crois que cet accusé est innocent* nous présente un sujet pensant (*moi*), opérant un acte de pensée (*croire*) sur une représentation (*l'innocence d'un accusé*). Nous dirons que par l'acte psychique la représentation est actualisée. » (Bally 1965 : 38)

« En portant maintenant notre attention sur le sujet du modus, nous découvrons un autre rapport de complémentarité. Ce sujet nous apparaît comme le siège, le « lieu » de la représentation exprimée par le dictum, et celle-ci est reliée au sujet par le verbe porteur de la modalité ; il a la forme d'un verbe transitif dont le dictum est le corrélatif d'objet. C'est donc, plus exactement, une *copule*, qui crée entre les deux termes qu'elle associe un rapport de conditionnement réciproque ; car il n'y a pas de *représentation pensée* sans un *sujet pensant*, et tout sujet pensant pense à quelque chose. » (Bally 1965 : 38)

Comme dans toute dichotomie, la définition de l'un des termes ne réside pas seulement dans les précisions apportées quant à son contenu mais dépend également du terme opposé et de la définition qui en est donnée. En l'occurrence, la question de la réaction du sujet est subordonnée à la définition donnée de la représentation.

Dans son étude sur l'énonciation et la polyphonie chez Charles Bally, Ducrot souligne que la distinction entre *modus* et *dictum* suppose que « toute pensée se décompose en un élément actif, ou subjectif, la réaction, et en un élément passif, ou objectif, la représentation » (Ducrot 1989 : 166-167). Cette distinction entre subjectif et objectif paraît insoutenable dès lors que le chercheur est amené à postuler l'existence d'un lieu où les messages linguistiques pourraient parler du monde sans la médiation d'un sujet parlant et d'une subjectivité.

« on voit tout de suite que la notion de *modalité* (...) présuppose que l'on puisse séparer, au moins en théorie, l'objectif et le subjectif. Notamment elle exige qu'il y ait une part isolable de la signification qui soit pure description de la réalité » (Ducrot, 1993 : 113).

C'est donc sur la conception logique de la représentation que bute la définition de la modalité : il paraît inacceptable de postuler l'existence d'un niveau logique dans la représentation selon lequel des énoncés de la langue pourraient décrire directement le monde tel qu'il est sans passer par une instance énonciative quelconque. Les répercussions de cette conception logiciste de la représentation touchent de nombreux aspects de la théorisation linguistique :

« On trouve une décomposition à bien des égards analogue chez la plupart des « philosophes du langage » modernes (je pense notamment à la théorie des actes de langage telle qu'elle a été mise en forme par Searle). Ils disent que le sens d'un énoncé est toujours l'application d'une certaine force illocutoire (ordre, assertion, interrogation, etc.) à une certaine proposition, ou « contenu ». L'étude des forces illocutoires relève de la pragmatique, alors que celle des propositions relève d'une sémantique de type logique. Le point commun entre cette théorie moderne et la représentation traditionnelle de la pensée est toujours la dissociation entre un élément subjectif (la « réaction » de Bally, la « force illocutoire » pragmatique) et un élément objectif, appelé par Bally « représentation » et « proposition » par Searle » (Ducrot, 1989 : 167).

Autrement dit, rien ne peut réellement être entrepris au niveau de la modalité ou de la modalisation tant que ces notions sont censées fédérer tous les aspects de la réaction subjective d'un sujet face à une représentation objective. Dans ces conditions, modalités et modalisations pourraient se confondre avec la totalité des phénomènes énonciatifs attestant de la présence du sujet dans ses productions. On peut alors comprendre le pessimisme affiché par Ducrot :

« j'indiquerai schématiquement pourquoi j'aimerais, sans en être vraiment capable pour l'instant, me passer de la notion générale de *modalité* : c'est que je crois les mots de la langue incapables, de par leur nature même, de décrire une réalité. Certes les énoncés se réfèrent toujours à des situations, mais ce qu'ils disent à propos de ces situations n'est pas de l'ordre de la description. Il s'agit seulement de montrer des prises de position possibles vis-à-vis d'elles. Ce qu'on appelle *idée*, *dictum*, *contenu propositionnel* n'est constitué par rien d'autre, selon moi, que par une ou plusieurs prises de positions » (Ducrot, 1993 : 128).

Alors même qu'il envisage de se passer du concept de modalité Ducrot formule une autre conception du « *dictum* » et de la « représentation » qui devrait permettre de mieux appréhender la notion de modalisation dont les tentatives de définition ne pouvaient qu'échouer. Le linguiste doit donc admettre, à l'exemple de la théorie de Culioli, que le niveau du « *dictum* », du « dit », de la « représentation » ou du « contenu » implique la présence d'un sujet parlant qui organise ses énoncés dans la plus parfaite subjectivité. Il convient cependant de remarquer que ces mêmes sujets parlants ont besoin de croire que certaines de leurs énonciations produisent des énoncés censés représenter le monde tel qu'il est en le « restituant » de manière « objective ». C'est ainsi que certaines stratégies énonciatives permettent au sujet de donner l'impression qu'il se retire du processus énonciatif et qu'il produit un énoncé indépendant de toute instance énonciative. Ce type de « mise en scène », que nous appelons « effacement énonciatif » (Vion 2001b), ne doit pas nous faire prendre l'illusion de l'objectivité pour l'objectivité elle-même : les fonctionnements langagiers reposent sur des illusions ou, comme le théorisait Schutz, sur des idéalizations. Le linguiste doit donc

pouvoir analyser les procédés qui visent à « objectiver » les énoncés sans jamais confondre la prétention à l'objectivité avec l'objectivité elle-même. Il doit également intégrer le fait que le métalangage propre à toute théorisation linguistique doit s'affranchir de toute approche logiciste du langage. Dans ces conditions, le concept de modalités ne peut être pensé à partir d'un noyau formé par les modalités logiques auquel s'ajouteraient, par extension, des modalités linguistiques « impures » (Cervoni, 1987 : 89).

3. Les modalités

3.1. Modalités et sémantisme

En raison de son histoire, de sa provenance logique et de la diversité de ses usages la notion de modalité a fini par apparaître d'une complexité extrême. Cette notion, qui s'inscrit dans une approche énonciative des faits de langue, est fort peu utilisée par les anglo-saxons. La plupart des auteurs qui travaillent sur le discours ne la mentionnent pas ou l'utilisent, sans autre définition, pour référer à un ensemble délimité de faits : multimodalité du langage (T. Van Dijk 1997b), dimension illocutoire des énoncés (Nyckees 1998 : 28), (Lyons 1980, 345), ou, de manière plus traditionnelle, aux modalités aléthiques, épistémiques et déontiques issues de la logique modale (Lyons 1980 : 410 sv). La plupart d'entre eux utilisent le terme de modalité sans réellement le définir comme s'il s'agissait d'une catégorie évidente.

Le problème de la modalité peut être abordé de deux manières radicalement différentes. On peut l'intégrer directement à la description du sémantisme d'un énoncé ou, au contraire, l'appréhender comme une attitude du sujet parlant vis-à-vis d'un énoncé produit. Dans le premier cas, la modalité est une propriété du sémantisme alors que, dans le second cas, elle exige la prise en compte des activités d'un sujet parlant. Nous avons, à cet endroit, une bifurcation dont il faut prendre conscience car ces deux problématiques sont profondément distinctes : une approche sémantique somme toute traditionnelle et une problématique de l'énonciation qui repose sur l'introduction du sujet parlant dans la théorie linguistique. Voici l'un des exemples de cette approche sémantico-linguistique de la modalité.

Lors d'un colloque consacré à la modalité (Vogeleer et al., 1999), les diverses communications ont porté sur des temps ou des modes verbaux sans qu'aucune n'aborde réellement la question de la définition des modalités. Seule l'introduction y fait rapidement référence :

« (...) la modalité, ou le mode, définie selon « Le bon usage », comme les diverses manières de concevoir et de présenter l'action exprimée par le verbe. Cette définition traditionnelle, extrêmement large, permet d'employer le terme de mode, ou de modalité, au moins dans deux acceptions différentes. D'une part, on entend par mode (modalité) un certain rapport de l'énonciateur avec l'état des choses qu'il décrit, sa manière de présenter cet état de choses comme réel (...) prospectif (...), irréel (...), potentiel (...) ou virtuel. Par ailleurs, c'est ce même terme de mode, ou de modalité, qui est employé dans l'expression *mode (ou modalité) d'action*, qui désigne l'angle sous lequel un procès est vu à une certaine étape de sa réalisation (modalité d'action inchoative, progressive, terminative, résultative...) » (Vogeleer et al., 1999 : 1)

Si la première acception fait référence à la présence d'un énonciateur, la quasi totalité des communications s'emploie à une approche sémantique de la modalité qui fait l'économie de cet énonciateur. Or, les concepts de modalités et de modalisations ne portent pas sur des propriétés attachées aux catégories linguistiques mais visent à rendre compte de l'attitude des sujets vis-à-vis des énoncés qu'ils produisent. Cette volonté d'associer la modalité au sens des lexèmes se retrouve chez divers auteurs dont ceux se réclamant d'une approche cognitive dans le prolongement de Langacker (1987). C'est le cas notamment de Kronning qui écrit, à propos des trois significations fondamentales de *devoir* :

« selon notre analyse, on peut définir

- la signification déontique (« obligation »), qui correspond au noeud D [comme déontique] du réseau schématique, comme une NECESSITE DE FAIRE ETRE véridicible (...)
- la signification aléthique (« nécessité »), qui correspond au noeud A [comme aléthique] du réseau schématique, comme NECESSITE D'ETRE véridicible (...)
- la signification épistémique (« probabilité »), qui correspond au noeud E [comme épistémique] du réseau schématique, comme une NECESSITE D'ETRE non véridicible (...) » (Kronning, 1996 :26-27).

Nous retrouvons la même attitude chez Halliday lorsqu'il écrit :

« In a proposition, the meaning of the positive and negative poles is asserting and denying : positive 'it is so', negative 'it isn't so'. There are two kinds of intermediate possibilities : (i) degrees of probability : 'possibility / probability / certainly' ; (ii) degrees of usuality : 'sometimes / usually / always'. The former are equivalent to 'either yes or no', i.e. maybe yes, maybe no, with different degrees of likelihood attached. The latter are equivalent to 'both yes and no', i.e. sometimes yes, sometimes no, with different degrees of oftenness attached. It is these scales of probability and usuality to which the terme 'modality' strictly belongs » (Halliday, 1994 : 89).

Il indique par ailleurs que la modalité peut être exprimée par un opérateur modal à l'intérieur du groupe verbal ou par une adjonction modale portant sur la probabilité ou la fréquence. Toutefois, cette approche sémantique ne l'empêche cependant pas d'envisager la dimension du sujet : « Note that in a statement the modality is an expression of the speaker's opinion » (Halliday, 1994 : 89). Ce qui le conduit à remarquer que l'adjonction de modalités comme « toujours » ou « certainement » ne joue pas directement au niveau du sémantisme de la phrase qui aurait dû en être renforcé :

« Note also that even a high value modal ('certainly', 'always') is less determinate than a polar form : *that's certainly John* is less certain than *that's John* ; *it always rains in summer* is less invariables than *it rains in summer* » (Halliday, 1994 : 89).

Compte tenu de nos options, nous nous limiterons à l'examen des auteurs qui se positionnent résolument dans une perspective énonciative et qui, d'une manière ou d'une autre, s'efforcent de définir les modalités par une attitude du sujet. L'adoption d'une problématique énonciative devrait conduire à distinguer les marques (modalités) des opérations produites par les sujets (modalisations). Or, peu d'auteurs, pourtant censés travailler dans un cadre énonciatif, se soucient d'en préciser les contenus réciproques et ceux qui, à l'exemple de Cervoni, s'efforcent d'en retracer les contours finissent par décrire la modalisation comme un amoncellement de modalités qui ne présente plus de cohérence globale. La plupart ont le sentiment que la notion de modalisation doit pouvoir transgresser cette diversité produite par le recensement des diverses modalités, ne serait-ce que parce qu'elle semble se focaliser sur un processus attitudinal plutôt que sur un relevé de marques forcément hétérogènes. Mais, le plus souvent, ces deux aspects sont saisis dans un même mouvement un peu comme si leur contenu était synonymique. Nous allons donc successivement présenter les divers types de modalités recensées par les linguistes puis, dans un second temps, examiner la façon dont quelques uns appréhendent les modalisations. Une fois ces deux états de l'art, forcément incomplets, effectués, nous proposerons une définition générale de la modalisation qui ne s'oppose plus à un contenu propositionnel de nature « logique ».

3.2. Les modalités chez Culioli

Nous partons de l'exposé des modalités effectué par A. Culioli dans la mesure où il représente un effort de catégorisation tout à fait exemplaire. Dans la transcription de son séminaire (Culioli 1984), celui-ci distingue quatre grands types de modalités dont chacun marque une prise de position particulière du sujet par rapport à la validation de la relation prédicative. N'ayant pas sous les yeux la transcription de ce séminaire, nous nous rapporterons aux trois présentations qui en sont faites (Bouscaren et Chuquet, 1987 : 36-37 et 167-168), (Gilbert, 1993 : 92-93), (Vignaux 1988 : 110-111).

- La modalité de type 1 : **assertion** (positive ou négative), **interrogation**, **injonction** (ou « impératif ») et **assertion fictive** (ou « hypothétique »), qui, d'une certaine manière témoignent toutes d'une relative « neutralité » de l'énonciateur quant à la validation de la relation prédicative. On pourra reconnaître à cet endroit ce qu'on appelle habituellement modalités de phrase. Il s'agit, sans nul doute, d'une « prise de position », pas nécessairement consciente, du sujet quant au mode de verbalisation de la relation prédicative.

- La modalité de type 2 : **modalité « épistémique »** (certain, probable, possible, nécessaire, etc.), qui s'exprime notamment au moyen de certains auxiliaires modaux et de certains adverbes du types de « peut-être », « certainement » et qui permet d'évaluer **quantitativement** les chances de validation de la relation. Cette catégorie peut rappeler l'existence des modalités logiques mais, dans la mesure où la relation prédicative n'est pas postulée comme devant fournir un niveau de représentation objective, ces modalités n'ont aucune raison de relever d'une approche logiciste.
- La modalité de type 3 : **modalité « appréciative »** ou « **affective** » centrée sur le sujet énonciateur et qui marque un jugement **qualitatif**. Par leur intermédiaire pourront se construire toutes les distances, les évaluations, les non-prises en charge ou, au contraire, l'implication subjective des sujets vis-à-vis des propos construits.
- La modalité de type 4 : **modalité intersubjective** portant sur la relation inter-sujets (ordre, permission, etc.) par laquelle l'énonciateur essaie d'influer sur autrui, et qui trouve sa principale illustration dans la valeur « déontique » des auxiliaires modaux.

3.3. Modalités et sources énonciatives

Après avoir rappelé ces quatre types de modalité, G. Vignaux estime qu'« il faudrait ajouter cependant, à cette liste, un dernier type de modalités dont on sait l'importance en ce qui concerne les « registres de discours », à savoir : celles de la citation, du style indirect ou encore des distances prises par l'énonciateur vis-à-vis de ce qui est raconté dans tous les cas de narration, de récit « réel » ou imaginaire » (Vignaux 1988 : 110-111). Cette catégorie paraît hétérogène dans la mesure où elle réfère à un terme fortement polysémique (registres de discours). Néanmoins ce dernier est précisé par une liste de phénomènes relevant des modes de présence du locuteur et des autres voix convoquées dans son discours. On pourrait alors y reconnaître ce que nous appelons « mises en scène énonciative » (Vion 1998a), notion qui nous permet de distinguer plusieurs types de stratégies (le sujet peut donner l'impression d'assumer seul son énoncé ; il peut se construire un double positionnement lui permettant, notamment, de commenter les propos qu'il produit ; il peut parler avec ou contre d'autres opinions qu'il convoque, de manière plus ou moins explicite, dans son discours ; il peut enfin donner l'impression de s'effacer de l'énonciation afin de produire des énoncés « objectifs »). On peut toutefois se demander si une telle catégorisation des voix traversant le discours relève réellement de la modalité. Le fait de parler seul, de dialoguer avec des opinions ou de produire des énonciations impersonnelles n'implique pas nécessairement une attitude modale du locuteur vis-à-vis des propos construits. Entre « je pense que ce film est génial » et « ce film est génial », nous constatons une différence de mode de présence du locuteur : dans le premier cas il semble assumer seul l'assertion alors que, dans le second, il produit un énoncé impersonnel dont la valeur générale ne paraît pas l'impliquer directement. Cependant, dans les deux cas nous nous trouvons en présence de la modalité appréciative, ce que semble reconnaître Vignaux lorsqu'il écrit à propos de ces modalités de type 3 :

« Par leur intermédiaire pourront se construire toutes les distances, les évaluations, les non-prises en charge par le sujet de tel ou tel type d'assertion voire, réciproquement des jugements « auto-centrés » (« moi, je pense que » ; « je ne dis pas personnellement que ») ». (Vignaux, 1988 : 110).

Nous pensons donc que cet autre type de modalités, proposé par Vignaux, peut, pour une partie, se ramener aux modalités appréciatives et, pour la partie qui relève de la mise en scène des sources, procéder d'un autre ordre de phénomène que la modalité ou la modalisation.

3.4. La modalité autonymique

Jacqueline Authier-Revuz parle de modalité autonymique pour décrire une activité langagière d'auto-représentation de son dire par un locuteur :

« La configuration énonciative étudiée, relevant de la réflexivité langagière, constitue un mode de dire complexe, dédoublé, dans lequel l'énonciation d'un élément X quelconque d'une chaîne s'accomplit, associée à une auto-représentation d'elle-même, sur le mode d'une boucle. Ainsi en est-il [dans] (...) « La ligne politique qu'il exprime avec constance : une défense plutôt **rugueuse**, comme on dit au rugby, des principes communistes (...) » » (Authier-Revuz, 1998 : 63-64).

La modalité autonymique s'inscrit donc dans le cadre d'une double énonciation dont l'une constitue une sorte de commentaire méta-énonciatif sur des éléments de l'autre. Dans l'exemple précédent, le terme « rugueuse » qui appartient à l'énonciation d'un énoncé, fait l'objet d'un commentaire avec comme on dit au rugby. On pourrait dire que le locuteur se construit deux positions énonciatives : un premier énonciateur produit une énonciation alors qu'un autre énonciateur effectue un commentaire sur un élément relevant de la première énonciation. Il s'agit donc d'une dualité ou d'un dédoublement énonciatif, par lesquels « un énonciateur se représente en position de « surplomb » par rapport à son dire » (Authier-Revuz, 1998 : 66), position qui contribue à opacifier et à complexifier son discours. Il va de soi que cette position de surplomb ne présuppose pas l'existence d'un sujet parlant tout puissant qui maîtriserait consciemment les tenants et les aboutissants de son discours. Cette double énonciation comportant un regard évaluatif du locuteur non pas sur le dit mais sur le dire en train de se construire relève pleinement du champ des modalités.

3.5. Modalités logiques et modalités linguistiques

D'autres auteurs s'efforcent de présenter les modalités en partant des catégories de la logique modale, mettant au centre de la notion les modalités aléthiques, déontiques et épistémiques en élargissant progressivement vers des phénomènes plus directement linguistiques. Une telle approche s'inscrit directement dans la problématique dénoncée plus haut : la modalité rend compte de la réaction d'un sujet parlant par rapport à un dit conçu comme une représentation logique et « objective » du monde. Une telle attitude conduit les linguistes à partir d'un « noyau dur » constitué de certains verbes modaux et de leur paraphrasage pour aller vers des modalités linguistiques souvent appréciées comme « impures » (lexèmes verbaux et tournures unipersonnelles, modes et temps, dimension de l'illocutoire...) produisant ainsi un inventaire incohérent (voir Cervoni 1987 : 89-102).

Comme nous le laissons entendre, la théorie linguistique ne peut être pensée comme l'extension d'une théorisation produite en dehors d'elle. Il y va de son autonomie et de son existence en tant que science du langage. Certes, les notions peuvent passer d'une discipline à l'autre d'autant que des convergences existent et que la recherche associe couramment des disciplines différentes. Mais la linguistique ne peut valablement participer à des recherches pluridisciplinaires qu'en assumant pleinement ce qui constitue ses objets et sa spécificité. Dans ces conditions, tout emprunt conceptuel doit faire l'objet d'une véritable intégration au niveau de sa définition linguistique et de son insertion au sein d'une posture d'analyse résolument linguistique. Nous ne pensons pas que ces conditions se trouvent réunies lors de l'examen des modalités à partir de catégories logiques.

3.6. Portée des modalités

Dans une version photocopiée de sa communication à un colloque portant sur la modalité (Berlin 1989), E. Roulet s'est efforcé de préciser ce qu'il convenait d'entendre par modalité :

« je définirai la modalité comme une marque du point de vue de l'énonciateur portant sur l'ensemble d'une proposition, ce qui exclut du champ des modalités le vocabulaire axiologique lorsqu'il a une portée locale, interne à la proposition ; voir la différence entre « il viendra certainement » (il est certain qu'il viendra) et « il viendra rapidement » (portée limitée au verbe) ».

Toutefois, dans la version publiée pour les actes, E. Roulet resserrera son objet et, tout en gardant la formulation présentée, remplacera le terme de modalité par celui de modalisateur de proposition (Roulet 1993 : 29).

Cervoni rappelle également que « conformément à la définition traditionnelle, ne seront considérées comme modalités que les déterminations portant sur une proposition » (Cervoni, 1987 : 79).

Si l'on peut prendre en compte cet argument au regard de l'exemple de Roulet, il convient cependant de remarquer que cette position exclut la modalité autonymique qui, très souvent, se présente comme un commentaire portant non pas sur une proposition mais sur un choix lexical local. Ainsi, en est-il de l'exemple donné plus en 3.3. ou encore d'une production relevée lors d'une réunion de conseil scientifique :

« il a longtemps été chargé de recherche au CNRS avant d'atterrir, *si je puis dire*, à l'université en tant que maître de conférences ».

Dans cet exemple, le commentaire méta-énonciatif portant sur le terme « atterrir », ne saurait avoir une portée plus locale puisqu'il est limitée au verbe. Pourtant, on peut éprouver une certaine gêne à exclure ce commentaire du domaine de la modalité. On ne saurait, selon nous, traiter de la même manière le second « rapidement » de Roulet et l'expression « si je puis dire ». A moins d'exclure les gloses méta-énonciatives des modalités, la question de la portée ne paraît pas devoir constituer un critère définitoire de la modalisation. D'autant que, comme le remarque Le Querler (1996) :

« la portée (ou incidence) d'une modalité dans un énoncé n'est pas toujours décidable. Un exemple qui est analysé par Ducrot [1972 : 255-256] le montre bien :

« Le dimanche, Jean voit à *peine* ses enfants »

O. Ducrot montre que cet énoncé peut être interprété de diverses manières (...) selon que l'on interprète à *peine* comme portant sur *voir*, *ses enfants* ou *le dimanche* » (Le Querler, 1996 : 57-58).

Roulet propose, par ailleurs, deux autres sous-catégorisations : (1) le caractère explicite comportant une trace formelle de la présence de l'énonciateur (« je crois qu'il fera beau ») opposé au caractère implicite de la modalité (« il doit faire beau ») et (2) le caractère « intégré » au dictum (« Paul va probablement venir ») opposé au caractère « extrait » - extérieur - par rapport au dictum (« il est probable que Paul va venir »). Dans le premier cas il s'agirait plutôt d'une différence de mise en scène des voix car les deux énoncés sont modalisés, même si c'est de manière différente. Quant au caractère plus ou moins intégré au dictum il semble partiellement recouper la question de la portée. En tout cas, E. Roulet prévoit

« au moins trois types d'emploi des [lexème modaux, 1989] modalisateurs de propositions dans l'interaction verbale :

- l'expression d'un point de vue de l'énonciateur
- l'indication implicite de la fonction illocutoire
- l'atténuation de l'énonciation » et donne respectivement comme exemples :

« je dois m'être trompé d'adresse »

« tu dois rentrer avant dix heures »

« je dois vous avouer que je me suis trompé » » (Roulet 1993 : 35)

3.7. Définitions et typologies des modalités

Les définitions de la modalité, relativement nombreuses et souvent très proches les unes des autres, procèdent d'une généralité telle qu'il paraît difficile d'envisager une réelle opérationnalité. En voici quelques unes :

« je proposerai comme définition de la modalité : *expression de l'attitude du locuteur par rapport au contenu propositionnel de son énoncé* » (Le Querler 1996 : 61). Cette définition exclut, selon elle, l'assertion simple qui ne contient aucun marqueur de l'attitude du locuteur : « le contenu propositionnel est posé, l'attitude du locuteur est constative ou informative, sans aucun marqueur explicite de modalisation » (Le Querler 1996 : 61). Même si l'auteur estime qu'il convient de compter l'intonation parmi les éventuels marqueurs de la modalisation, on peut se demander si postuler l'existence d'une catégorie d'énoncés qui seraient purement constatifs présente un intérêt quelconque, persuadé que nous sommes, après Austin 1962, qu'aucun énoncé ne saurait se limiter à décrire une réalité. Par contre, il convient de noter que, contrairement à Bally, l'auteur envisage la possibilité pour certains énoncés de ne pas être modalisés. Après avoir ainsi défini la modalité, l'auteur propose une sous-catégorisation en trois types qui déplace quelque peu sa définition initiale :

« je proposerai un classement des modalités qui s'organise autour du sujet énonciateur :

- ou bien la modalité est l'expression seulement du rapport entre le sujet énonciateur et le contenu propositionnel : c'est une **modalité subjective** ;

- ou bien il s'agit d'un rapport établi entre le sujet énonciateur et un autre sujet, à propos du contenu propositionnel : c'est une **modalité intersubjective** ;

- ou bien encore le sujet énonciateur subordonne le contenu propositionnel à une autre proposition : il s'agit d'une modalité qui ne dépend ni de son jugement, ni de son appréciation, ni de sa volonté. C'est une **modalité objective** » (Le Querler 1996 : 63-64).

On pourrait discuter cette sous-catégorisation au moins au niveau de la modalité objective : il paraît inacceptable de présenter les rapports entre propositions comme des phénomènes objectifs indépendants d'un sujet parlant.

Cervoni propose d'associer la modalité, non pas à une réaction subjective, comme chez Bally, mais comme exprimant un point de vue du sujet parlant : « la notion de modalité implique l'idée qu'une analyse sémantique permet de distinguer, un *dit* (appelé parfois « contenu propositionnel ») et une *modalité* — un point de vue du sujet parlant sur ce contenu » (Cervoni 1987 : 65). Il rappelle également à propos de cette définition, très proche de celle de Bally, que « le *dit* est appréhendé d'un point de vue strictement logique » (Cervoni 1987 : 65 n.1).

Nous citerons, pour mémoire, la notion d'idée regardante proposée par Guillaume, pour nous arrêter plus longuement sur la définition, en deux temps, proposée par Arrivé, Gadet et Galmiche (1986) à l'entrée « modalité » de leur *Grammaire d'aujourd'hui* :

- « 1. Sur le plan strictement logique (logique modale), la modalité est symbolisée par un système comportant deux valeurs : la nécessité et la possibilité. Ces deux valeurs entretiennent des relations d'équivalence moyennant l'opérateur de négation : *il est nécessaire que P = il n'est pas possible que -P*. Il convient de faire une distinction entre les modalités épistémiques et les modalités déontiques.
2. La modalité définit le statut de la phrase, en tenant compte de l'attitude du sujet parlant à l'égard de son énoncé et de son destinataire : **assertion** (= affirmation et négation), **interrogation**, **exclamation** et **ordre**. Certaines de ces modalités peuvent se combiner ».

Cette définition qui mentionne la logique modale et les types de phrases paraît nettement insuffisante même si elle fait référence à l'attitude du sujet parlant à l'égard de son énoncé et de son destinataire. Soulignons cependant que la même grammaire présente une entrée pour « modalisation » et pour « modalisateurs », fait remarquable dans la mesure où le plupart des auteurs, surtout dans les années quatre-vingt, ne parlaient pratiquement jamais de modalisation.

Dans leur *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Moeschler et Reboul, qui consacrent plusieurs chapitres aux phénomènes énonciatifs, n'abordent la modalité qu'à l'intérieur d'un glossaire présenté en annexe de leur ouvrage :

« La modalité est une façon de modifier le contenu d'un énoncé. On parle de modalité à propos de la possibilité : *Jean écrit un roman / Jean peut écrire un roman* ; à propos de la nécessité : *Jean écrit à ses parents / Jean doit écrire à ses parents* ; à propos du temps : *Jean aime Jeannette / Jean aimait Jeannette*, etc. » (Moeschler et Reboul 1994 : 532). Outre la saveur particulière d'une définition conceptuelle qui se termine sur un *et caetera* cette manière d'appréhender la modalité au niveau du sémantisme fait l'économie du sujet et, en dehors de la temporalité, se limite aux catégories logiques de possibilité et de nécessité. Ce fait ne saurait surprendre dans la mesure où Moeschler est attaché à conception logiciste du contenu propositionnel.

Dans sa *Grammaire du sens et de l'expression*, Charaudeau aborde de manière frontale les modalisations et les modalités. Il définit la modalisation comme un pivot au sein de l'énonciation dans la mesure où « c'est elle qui permet d'explicitier ce que sont les *positions du sujet parlant* par rapport à son interlocuteur (Loc. > Interloc.), à lui-même (Loc. > Loc.), et à son propos (Loc. > Propos) ». (Charaudeau 1992 : 572). Il propose alors trois types de modalités :

- les modalités allocutives (Loc. > Interloc.) (Charaudeau 1992, 574, 579-598) qui se subdivisent en neuf catégories distinctes parmi lesquelles l'interpellation, l'injonction, l'avertissement, la suggestion ou la requête ;
- les modalités élocutives (Loc. > Loc.) par lesquelles « le locuteur *situe son propos par rapport à lui-même*, dans son acte d'énonciation. *Il révèle* sa propre position quant à ce qu'il dit » (Charaudeau 1992 : 575). Ces modalités se déclinent en douze catégories parmi lesquelles, l'appréciation, le constat, le savoir / ignorance, l'obligation, la promesse, la déclaration (599-619). On peut constater à l'énoncé de certaines modalités qu'une partie d'entre elles relèvent du regard porté sur le contenu, comme l'obligation, alors que d'autres appréhendent l'acte illocutoire comme la promesse ou la proclamation. Il est donc probable que ces modalités élocutives pourraient être sous-catégorisées en prenant en compte aussi bien le dit que le dire.

- les modalités délocutives par lesquelles « le locuteur *laisse s'imposer le Propos* en tant que tel, comme s'il n'en était nullement responsable. Locuteur et interlocuteur *sont absents* de cet acte d'énonciation qu'on appellera DELOCUTIF, comme s'il était *délié* de la locution (...). Exemple type : « *Il est vrai que ce n'est pas simple* » » (Charaudeau 1992 : 575). Ces modalités se déclinent en deux sous-catégories : l'assertion et le discours rapporté (619-629).

On regrettera que l'auteur appréhende les modalités élocutives à partir du schéma Loc. > Loc. alors même que dans sa définition il les associe à la relation que le locuteur entretient vis-à-vis de son propos. On s'étonnera également de l'expression des modalités délocutives comme étant reliée au schéma Loc. > Propos, ce qui entretient une certaine confusion vis-à-vis des modalités traditionnelles, même si, par ailleurs, il présente un schéma modifié : (Loc.) < Propos > (Interloc.) pour visualiser l'existence d'un propos impersonnel que Benveniste cherchait à atteindre avec sa notion de récit, opposée à discours. Le Querler se proposait de rendre compte de ce propos impersonnel en parlant de modalités objectives, impersonnalité que nous avons abordée comme l'un des types possibles de mise en scène des sources avec la catégorie d'« effacement énonciatif ». (Vion 2001b). Comme nous le disions plus haut (3.2.) ces phénomènes pourraient être abordés en dehors des questions de modalités et de modalisation.

Nous terminerons par, H. Nølke, qui propose de définir la modalité comme le « regard du locuteur » sur sa production et distingue alors le regard porté sur l'activité énonciative (le dire) du regard porté sur le contenu (le dit) :

« Par modalités d'énonciation, j'entends les éléments linguistiques qui portent sur le dire, pour reprendre une expression chère à beaucoup de linguistes. Ce sont les *regards* que le locuteur jette sur son activité énonciative. A l'aide de modalités d'énonciation il peut en effet faire des commentaires qui portent directement sur les actes illocutoires ou sur l'acte d'énonciation qu'il est en train d'accompli » (Nølke 1993 : 85).

« Si les modalités d'énonciation portent sur le dire, les modalités d'énoncés portent sur le dit. Ce sont les regards que le locuteur pose sur le contenu de ce qu'il dit. Se servant de ces éléments, il peut en effet apporter des évaluations diverses quant aux valeurs de vérité, argumentative, etc. de son énoncé » (Nølke 1993 : 143).

Les quelques définitions rappelées présentent une certaine parenté avec la définition du « modus » comme réaction du sujet modal vis-à-vis d'un contenu propositionnel appréhendé de manière plus ou moins logiciste selon les auteurs. Les termes « attitude », « point de vue », « position », « regard », « commentaire » accompagnent ces tentatives de définition. Ils sont tous en relation avec la « réaction » de Bally mais ne sont cependant pas équivalents. Par ailleurs, la place plus ou moins centrale qu'occupent les considérations logiques quant aux contenus propositionnels contribue également à différencier ces approches.

L'extension du domaine des modalités est donc variable : dans une acception étroite, et lorsqu'il n'est pas entièrement subordonné à l'exposé des modalités logiques, la modalité exprime le regard porté par le locuteur sur le contenu de son message. D'autres définitions proposent d'y rajouter le regard porté sur l'acte d'énonciation mais aussi sur l'acte illocutoire. D'autres, qui prennent en compte la présence d'un allocutaire, complètent la définition par l'existence de modalités intersubjectives ou allocutives qui, bien souvent, recourent le domaine de l'illocutoire. Dans ces conditions, nous proposerons, en parlant de modalisations, de retenir trois dimensions du « regard » : celle portant sur le dit et celles portant sur le dire (acte d'énonciation et acte illocutoire).

4. Les modalisations

L'examen de divers types de modalités conduit à des inventaires de phénomènes qui ne sont pas tous de même nature. L'intérêt du terme « modalisation » réside précisément dans la volonté de saisir d'abord le ou les type(s) d'activités conduites par les sujets avant de se lancer dans une recension de formes. Comme nous le disions, le nombre de linguistes utilisant le terme de modalisation est très faible. Si la quatrième de couverture de l'ouvrage de Le Querler le mentionne cinq fois, le terme de modalisation n'est pratiquement jamais cité dans le cœur de l'ouvrage et les quelques renvois vers le terme modalisation, à partir d'un index des

notions, ne rencontrent pratiquement que le terme de modalité dans le texte. Nombreux sont donc ceux qui n'utilisent que le terme de modalité ou qui, lorsqu'ils disposent des deux, les tiennent pour équivalents. On peut noter l'existence d'une entrée « modalisation » dans le *Dictionnaire de linguistique* publié chez Larousse (1973 : 319-320) ainsi que dans la *Grammaire d'aujourd'hui*, déjà citée, publiée par Arrivé et al. (1986). Dans cette dernière, la modalisation est définie comme « le processus par lequel le sujet de l'énonciation manifeste son attitude à l'égard de son énoncé ». A première vue, aucune différence ne saute aux yeux entre les définitions de la modalité et de la modalisation en dehors de la référence à un processus. Par contre, l'entrée « modalisateurs » présente un intérêt certain dans la mesure où elle ne se focalise pas d'entrée le phénomène sur des catégories logiques mais sur des expressions et procédés linguistiques :

« les modalisateurs sont des éléments de la manifestation linguistique qui marquent les différents aspects de la modalisation. Des adverbes tels que *peut-être, sans doute*, etc., des incises telles que *à mon avis*, l'emploi de guillemets de connotation autonymique, (...), etc. sont des modalisateurs ».

4.1. Modalisation et double énonciation

Nous proposons d'appréhender la modalisation comme un phénomène mettant en oeuvre une double énonciation : un locuteur met en scène dans son discours deux positions énonciatives différentes. L'une de ces énonciations va concerner le « contenu » et l'autre caractériser l'attitude modale. Bien évidemment, il est hors de question d'appréhender le « contenu propositionnel » de manière logique et d'en faire une sorte de représentation objective de la réalité. Le dictum n'est rien d'autre qu'une *prise de position* subjective pour reprendre la terminologie de Ducrot. Le contenu est sélectionné, orienté par un sujet parlant qui, quelle que soit sa manière d'apparaître ou de ne pas apparaître dans son message, l'organise et le structure dans la plus parfaite subjectivité. L'opposition « modus » vs « dictum » ne saurait renvoyer à la réaction subjective vis-à-vis d'une représentation objective. Pour autant que l'énonciation limiterait son objet à l'étude de la subjectivité dans le langage, le « dictum » serait tout autant concerné que le « modus ». La double énonciation proposée ne procède donc plus de la problématique de Bally. Dans ces conditions, il conviendra de mieux délimiter les phénomènes subjectifs pour chacun de ces niveaux.

Recourir au critère de double énonciation, implique que toute production ne relève pas nécessairement de ce dédoublement. On peut ainsi remarquer que certains énoncés semblent manifester une opinion subjective du locuteur sans qu'on puisse y relever une quelconque « attitude modale ». Nous les avons catégorisés comme relevant soit de l'*unicité énonciative* soit de l'*effacement énonciatif*.

Avec l'*unicité énonciative*, nous sommes en présence de certaines formes d'assertion qui paraissent n'engager que le locuteur, comme dans « je trouve que ce film est remarquable ». Cet énoncé semble résulter d'un processus de simple énonciation par lequel le locuteur se construit une seule position énonciative. La présence de verbes d'opinion ou de la forme assertive pourraient ne pas relever de la modalisation dès lors que la notion n'est plus chargée de récupérer tout ce qui n'est pas « logique » dans un énoncé.

L'*effacement énonciatif* caractérise les énoncés impersonnels qui semblent directement représenter le monde sans présenter de marques d'un sujet énonciateur. Nous avons cherché à caractériser ce type de mise en scène en relevant deux cas de figure :

- on peut faire jouer au langage une fonction de « pure description ». Il s'agit certes d'une illusion car aucun énoncé ne saurait se contenter d'une fonction constative, encore moins lorsqu'il se trouve pris au sein d'un développement discursif. Cependant, les sujets parlants éprouvent le besoin de croire que certaines énonciations leur permettent de dire les choses « comme elles sont » c'est-à-dire de manière objective. Outre les énoncés apparemment descriptifs, on pourrait y ranger également les discours de caractère scientifique dont la prétention serait identique.

- on rencontre également des énoncés qui pourraient être mis en relation avec un énonciateur abstrait, complexe, une sorte de halo polyphonique constitué d'un ensemble de voix représentatives du « bons sens », de « savoirs supposés partagés ». Cette apparente absence énonciative pourrait caractériser un texte de loi, un slogan publicitaire, un article de journal non signé ou même un proverbe. L'effacement renverrait alors à une entité abstraite pouvant, selon les cas, représenter une foule non identifiable d'énonciateurs. Il y a cependant une grande différence entre ces deux modes d'effacement : si le premier paraît objectiver le monde par une apparente absence de source énonciative, le second remplirait la même fonction mais, cette fois, par un « trop plein » de voix, même si aucune d'entre elles n'y apparaît de manière explicite. Il ne faudrait donc pas que l'appellation « effacement énonciatif » nous empêche de considérer qu'une « parole sans voix apparente » reste la parole d'un locuteur dont la présence s'y manifeste autrement que par l'absence d'embrayeurs et de déictiques. Outre les choix lexicaux et l'orientation des énoncés, les signaux relevant des canaux prosodiques et non verbaux pour l'oralité, ou ceux relevant de la scripturalité et de la gestion de l'espace pour l'écrit, constituent autant de marquages de la source. Continuer à parler d'effacement énonciatif ne revient pas à limiter l'analyse aux seules dispositions du message linguistique mais à examiner ces stratégies de mises en mots dont nous jouons de manière constante sans nécessairement en avoir une conscience très claire. Il y aurait donc un effacement des marques personnelles qui conduirait à une sorte d'absence et un autre qui conduirait à une voix plurielle détachée de l'instance énonciative qui la convoque en s'effaçant et relativement complexe à identifier dans sa globalité comme dans ses composantes.

En laissant de côté l'unicité et l'effacement énonciatifs, le phénomène de double énonciation dépassent largement ce qui pourrait appartenir au domaine de la modalisation. Nous pouvons relever le discours rapporté par lequel le locuteur partage la parole avec d'autres énonciateurs de sorte qu'un énoncé ainsi produit laisse simultanément entendre, au moins, deux voix : la position énonciative du locuteur et celle de l'énonciateur dont il « rapporte » les propos. Cette coexistence de voix, dont l'équilibre peut être instable, ne saurait renvoyer à ce qu'intuitivement les chercheurs rangent sous le terme modalisation. Comme nous le disions, en 3.2., le nombre et la nature des sources énonciatives construites dans un discours relèvent de la mise en scène des voix. Certes, une modification de mise en scène, comme le fait de passer d'une assertion à la première personne à une énonciation impersonnelle, a des répercussions immédiates sur la distance et l'attitude que le locuteur entretient avec son dire. Toutefois, selon nous, il convient de distinguer la structuration des sources des phénomènes de modalisation.

Une fois écartés ces divers modes de présence du sujet dans sa parole, il reste encore tout un ensemble de situations de double énonciation, appréhendées sous l'appellation « dualité énonciative », (Vion, 1998d), qui ne relèvent pas non plus de la modalisation.

- Nous partons de la production d'actes indirects qui, comme « on a sonné » ou « la fenêtre est ouverte » peuvent être analysés comme relevant d'une double énonciation : un premier énonciateur, correspondant au locuteur, affirme qu'on a sonné ou que la fenêtre est ouverte alors qu'un second énonciateur, qui lui correspond également, effectue un acte de requête. Cette double énonciation est d'autant plus manifeste que, selon la réaction de l'interlocuteur, le locuteur pourra prétendre ne prendre à son compte que la seule assertion.
- Une autre catégorie de double énonciation, examinée par Ducrot, concerne la production d'actes simultanés voire paradoxaux. C'est le cas des énoncés qui promettent et menacent en même temps, comme dans « l'ordre sera maintenu coûte que coûte » par lequel un ministre de l'intérieur menace les fauteurs de trouble et effectue, dans le même temps, une promesse en direction des bons citoyens.

- On pourrait également envisager de parler de double énonciation face à l'émergence de sens multiples pour un même énoncé. Ainsi en est-il d'un titre de *Libération*, à propos d'une prétendue découverte de traces d'eau sur la lune, avec « La glace cachée de la lune », ou d'un slogan publicitaire comme « Reebok ça classe, 256 F ça passe ». Dans ce jeu de relations intertextuelles l'intérêt de ces fragments discursifs réside dans le fait qu'ils en évoque un ou plusieurs autres. On pourrait citer également la série impressionnante des titres de journaux construits sur le modèle d' « Omar m'a tuer » qui a pu se décliner en « Edouard m'a tuer », (Lé) « Otard m'a tuer » ou encore « Chirac m'a gracier ».
- Enfin, dans le prolongement des travaux de B. Priego-Valverde (1999), on peut appréhender l'humour comme un phénomène de double énonciation par lequel un locuteur dit une chose alors qu'un autre se joue de ce dire. Ainsi en est-il de *Libération* qui, à propos des infortunes du Président des Etats-Unis, Bill Clinton, titrait « Waterbraguette », du *Le Canard Enchaîné* : « Affaire Dutrou : l'abominable homme des belges » ou encore « Lady Di : une affaire d'état d'ébriété ». L'humour semble pouvoir être appréhendé comme la production d'une double énonciation dont la coexistence insolite provoque le (sou)rire.

Mais aucun de ces cas, illustrant l'opacité, la complexité et l'hétérogénéité du langage, ne saurait être concerné par les phénomènes de modalisation. Le critère de double énonciation ne saurait donc être suffisant.

4.2. Modalisation et commentaire

La double énonciation requise pour rendre compte de la modalisation intègre la notion de réflexivité. Cette réflexivité se manifeste par « la variété des formes à travers lesquelles se linéarise sur la chaîne le « en même temps » d'un dire de X et de son commentaire (je dis X...), des incises les plus explicites aux simples marquages typographiques ou intonatifs » (Authier-Revuz, 1998 : 65). La question est donc de savoir si ce critère de commentaire peut être étendu à l'ensemble des phénomènes de modalisation ou ne saurait concerner que le domaine des gloses méta-énonciatives. L'idée de commentaire pourrait, selon nous, avantageusement remplacer les notions de regard, de point de vue, de position ou d'attitude généralement avancées. La modalisation pourrait alors être définie comme un phénomène de double énonciation dans lequel l'une des énonciations se présente comme un commentaire porté sur l'autre, les deux énonciations étant à la charge d'un même locuteur. Cette notion de commentaire paraît nettement plus opérationnelle que les idées de réaction, de regard ou d'attitude. Elle n'implique pas qu'il faille porter une attention particulière à la dimension du segment de la première énonciation sur lequel porte le commentaire : ce pourra être un énoncé complet tout autant qu'un simple lexème. De ce point de vue la définition ne fait pas jouer la portée de la modalisation. Nous allons donc reprendre les trois catégories retenues au terme de l'examen des modalités et observer cette notion de commentaire selon qu'elle porte sur le « dit » ou sur le « dire » (acte d'énonciation, valeur illocutoire).

4.2.1. Les commentaires sur le dit

Les commentaires sur le dit concernent directement le domaine des attitudes modales même si, par ailleurs, la notion de regard était nettement moins précise et si le dit n'est plus appréhendé comme un contenu propositionnel de nature logique. Si nous examinons les deux énoncés :

- (1) « Pierre viendra jeudi » et
- (2) « Pierre viendra certainement jeudi »

nous pouvons distinguer l'existence d'une énonciation simple, en (1), alors qu'en (2) nous observons l'existence d'une double énonciation :

- un premier énonciateur émet, par effacement énonciatif, une assertion (« Pierre viendra jeudi ») dont les éléments et l'orientation prédicative relève de la subjectivité même si le locuteur ne laisse aucune trace explicite de sa présence ;
- un second énonciateur, correspondant en l'occurrence au même locuteur, produit un commentaire sur l'énonciation précédente par l'intermédiaire de « certainement ».

Sans l'existence du phénomène de double énonciation, la certitude subjectivement exprimée en (1) devrait être renforcée par l'adjonction de l'adverbe « certainement » en (2). Or, on constate que l'adjonction de l'adverbe non seulement n'augmente pas le degré de certitude quant à la venue de Pierre mais, tout au contraire, l'inscrit dans un ordre de probabilité plus faible : de la certitude on passe à une forte probabilité. L'adverbe ne détermine donc pas le contenu exprimé en (1) mais constitue un commentaire sur l'énonciation exprimant la venue de Pierre. Le même phénomène pourrait être constaté par l'insertion, dans (1), de « sans doute », « sans aucun doute » ou même par le « renforcement » de l'adverbe avec « très certainement ». Ce phénomène de double énonciation contribue à opacifier l'énoncé, faisant comme si l'existence d'un commentaire à propos d'un fait avait comme conséquence que ce fait n'allait pas de soi.

Nous pouvons voir, au passage, que la question de la portée de la modalisation n'est pas nécessairement décidable. Comment distinguer, dans le cas qui nous occupe, l'adverbe de « phrase » (« certainement Pierre viendra ») du simple déterminant du verbe « venir » (« Pierre viendra certainement ») ? Les critères de double énonciation et de commentaire sur le dit permettent, à eux seuls, de décider de l'existence d'une modulation.

Outre une partie des syntagmes adverbiaux, nous pouvons ainsi ranger parmi les « modalisateurs » les expressions exprimant un jugement porté sur le dit comme: « peut-être », « à mon avis », « je crois », « d'après ce que je crois savoir », « selon toute vraisemblance ».

4.2.2. Les commentaires sur le dire

Les commentaires portant sur le dire peuvent concerner la manière de dire ou la valeur de ce dire et la façon de l'interpréter. Dans le premier cas, nous sommes en présence de commentaires méta-énonciatifs portant sur le choix de mots et les manières de s'exprimer. Dans le second nous sommes en présence de commentaires portant sur la dimension métadiscursive et/ou méta-communicative des expressions utilisées.

4.2.2.1. Les gloses méta-énonciatives

Les gloses méta-énonciatives, étudiées par Authier-Revuz, « relève[nt] du méta-énonciatif, entendu comme auto-représentation du dire en train de se faire, par opposition, dans le champ de l'épilinguistique, avec ce qui est discours sur le langage en général, sur un autre discours, sur le discours de l'autre en face, en dialogue. » (Authier-Revuz, 1998 : 66)

Authier-Revuz souhaite « interroger, au plan de la pratique langagière, la spécificité de ce mode énonciatif dédoublé, marqué par une distance interne, et tenter d'en saisir la fonction dans l'économie énonciative en général - ce qui se joue dans le passage à ce mode complexe de dire par rapport au mode standard » (Authier-Revuz, 1998 : 65). Pour elle, ce dédoublement manifeste l'existence d'un dire n'allant pas de soi et d'un sujet aux prises avec la résistance des mots et la matérialité du langage. Elle souligne également l'opacification des énoncés linguistiques résultant de ce dédoublement énonciatif et de la distance instaurée entre le dire et la représentation du dire en train de se faire, allant jusqu'à parler d'une position de « surplomb » (Authier-Revuz, 1998 : 66).

Sa définition de la modalisation autonymique comporte également le critère de commentaire sur le dire puisque, parlant des gloses méta-énonciatives elle écrit :

« Ce sont des formes **strictement réflexives**, correspondant au dédoublement, dans le cadre d'un acte unique d'énonciation, du dire d'un élément par un commentaire « simultané » - dans les limites de la linéarité - de ce dire » (Authier-Revuz, 1990 : 174). Elle insiste sur le caractère simultané qui permet de distinguer le dédoublement énonciatif de la succession de deux énonciations simples dont l'une constituerait un commentaire de l'autre. Toutefois, compte tenu de la linéarité du discours qu'elle rappelle, il paraît souvent difficile de décider du caractère simultané ou successif du commentaire.

Ainsi, pour reprendre un exemple donné plus haut, on devrait pouvoir distinguer :

- (1) « ... avant d'atterrir, si je puis dire, à l'université... »
dans lequel le commentaire accompagne le dire, de
(2) « ... avant d'atterrir à l'université... si je peux me permettre l'expression »
où le commentaire succéderait au dire.

Dans ces conditions, on devrait exclure du champ des modalisations autonymiques l'un des exemples favoris de l'auteur :

« Ah, non, changer des bébés toute la journée, moi je trouve ça emmerdant,... au sens propre d'ailleurs, enfin, propre [rires] si on peut dire ». Dans cet exemple, le premier commentaire méta-énonciatif fait suite à l'énoncé sur lequel il porte. De même le commentaire sur le commentaire procède de la successivité. Si le terme de simultanété devait être compris de manière étroite et mécanique, les gloses méta-énonciatives devraient se limiter aux incises et aux déterminations internes par approximation dans la catégorisation (« une sorte de », « pas tout-à-fait », « une espèce de »). Or, on peut considérer que, dans l'exemple incriminé, il y a dédoublement énonciatif avec un commentaire sur le dire et, dans la successivité immédiate des énoncés, il peut paraître hasardeux de distinguer ce qui relève de la simultanété de ce qui relève d'une successivité. La convocation régulière de cet exemple emblématique illustre le fait que l'auteur ne recourt pas à un critère formel trop rigide et considère que l'énoncé et ses commentaires sont tout de même pris dans le même mouvement énonciatif et procèdent du dédoublement énonciatif et de la réflexivité.

Relèvent aussi des gloses méta-énonciatives toutes les expressions de type : « disons que », « j'allais dire », « je n'irais pas jusqu'à dire », qui se présentent comme une prise de distance et un commentaire par rapport au dire en train de se faire, commentaire ayant nécessairement des répercussions au niveau du dit.

4.2.2.2. Les gloses métadiscursives

Le commentaire accompagnant ce dédoublement énonciatif peut également porter sur la valeur qu'il conviendrait d'attribuer à l'énonciation « première ». Il peut porter sur ce qu'il est convenu d'appeler sa dimension illocutoire, ou plus largement, sur la manière d'interpréter la signification de cette énonciation. Compte tenu du fait que la dimension illocutoire est en constante relation avec le contenu de l'énoncé, tout commentaire portant sur la valeur d'un fragment discursif aura des répercussions immédiates sur le sens. C'est à ce titre que les commentaires portant sur la fonction discursive concernent également le sens et, par voie de conséquence, relèvent de la modalisation.

Voici quelques exemples de commentaires portant sur la valeur (et donc le sens) des discours produits :

- « Pourrais-tu, sans vouloir te commander, aller voir si le facteur est passé ? »
« Alors moi je te réponds qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire »
« Quand je dis que tu manges trop vite ce n'est pas une critique mais juste une remarque »

Nous parlerons, à l'exemple de Roulet et al. 1985 : 85sv), de métadiscursivité et, plus précisément de gloses métadiscursives. Cette métadiscursivité relève de la glose et de la modalisation lorsque le commentaire qu'elle exprime se produit « en même temps » que le déroulement discursif et affecte de manière plus ou moins directe le sens du fragment discursif.

D'autres énoncés métadiscursifs ne se présentent pas comme un commentaire sur la manière d'interpréter une énonciation simultanée mais comme des marqueurs de structuration du discours :

- « Pour revenir à la question que je posais en début d'émission comment voyez-vous votre avenir ? »

Dans cet exemple, « Pour revenir à la question que je vous posais en début d'émission » ne constitue pas, à proprement parler, un commentaire sur « comment voyez-vous votre avenir ? » mais donne des indications quant à l'état de structuration du discours, établissant des relations et une hiérarchie au sein de ses divers constituants. Ces énoncés qui parlent de la structuration en cours rejoignent alors des marqueurs du type « les uns »/« les autres », « d'une part »/« d'autre part », « certains »/« d'autres », « d'abord »/« ensuite »/« enfin ».

Cet aspect de la métadiscursivité n'a plus rien à voir avec la modalisation et les gloses métadiscursives. Dans le même ordre d'idée, des fragments discursifs comme :

- « Puis-je vous poser une question : quels sont vos rapports avec elle »
- « J'ai un service à te demander : pourrais-tu...? »
- « Peux-tu me passer le sel s'il te plaît »
- « Pierre va démissionner, enfin moi je te dis c'est que j'ai entendu dire »

ne relèvent pas du commentaire métadiscursif mais de procédés visant à modifier la portée de certaines énonciations ainsi que le mode d'implication du locuteur. Nous les aborderons parmi les phénomènes de modulations qui portent moins sur les contenus que sur la relation intersubjective et sur les phénomènes de figuration.

5. Le concept de modalisation

Nous avons proposé de définir la modalisation comme une double énonciation avec production d'un commentaire réflexif de l'une sur l'autre. Nous avons vu que ce phénomène pouvait aussi bien concerner le dit que le dire et, qu'à ce second niveau, on pouvait distinguer les gloses méta-énonciatives et les gloses métadiscursives. Même en fédérant ces trois ordres de phénomènes le champ couvert par le concept de modalisation se trouve singulièrement réduit par rapport à des approches définies en termes d'attitude ou de regard. Ce type de définition permet notamment d'éliminer du champ de la modalisation les divers types de phrases (assertion, interrogation, injonction ou discours hypothétique) dans la mesure où ces caractères ne sauraient être appréhendés comme commentaires par rapport à une autre énonciation. Par contre, l'assertion négative, pourrait, dans certains cas, relever de la double énonciation et du commentaire réflexif portant sur le dit. Nous reprenons sur ce point l'analyse effectuée par Ducrot qui distinguait trois types de négation :

(1) la négation descriptive, qui n'est autre qu'une assertion négative :

« J'appelais « descriptive » la négation qui sert à représenter un état de choses, sans que son auteur présente sa parole comme s'opposant à un discours adverse. (Exemple : N a demandé à Z, qui vient d'ouvrir les volets, quel temps il fait, et Z répond « Il n'y a pas un nuage au ciel » » (Ducrot, 1984 : 216-217).

(2) la négation « métalinguistique » qui contredit la parole d'un locuteur précédent et d'annuler les présupposés de son énoncé :

- A : Pierre a cessé de fumer
- B : Pierre n'a pas cessé de fumer ; en fait, il n'a jamais fumé de sa vie

(3) la négation « polémique » qui, selon Ducrot, correspond à la plupart des énoncés négatifs. Un énoncé comme « Pierre n'est pas intelligent » résulte d'une mise en scène par laquelle le locuteur construit deux positions énonciatives.

« Ici, le locuteur de « Pierre n'est pas intelligent », en s'assimilant à l'énonciateur E2 du refus, s'oppose non pas à un *locuteur* [comme dans le cas de la négation « métalinguistique »], mais à un *énonciateur* E1 qu'il met en scène dans son discours même et qui peut n'être assimilé à l'auteur d'aucun discours effectif. L'attitude positive à laquelle le locuteur s'oppose est **interne au discours** [souligné par nous] dans lequel elle est contestée. Cette négation « polémique » a toujours un effet abaissant, et maintient les présupposés » (Ducrot, 1984 : 217-218).

Nous pouvons voir au passage que Ducrot allait déjà très loin dans l'utilisation de la notion de mise en scène énonciative. La négation « polémique » pourrait ainsi relever de la modalisation dans la mesure où elle procède de la double énonciation à l'intérieur du discours et où la négation peut être appréhendée comme un commentaire et une prise de position par rapport à l'assertion positive d'un énonciateur E1, même si ce dernier demeure fictif.

Il conviendrait donc de passer en revue tous les phénomènes que les linguistes associaient à l'attitude modale afin de voir quels sont ceux qui relèveraient de la modalisation telle que nous la définissons. Ainsi, l'assertion « Pierre viendra jeudi », qui résulte d'une énonciation simple verra sa subjectivité traitée au niveau du « dictum ». Comme nous pouvons le voir, la définition proposée va nécessiter une redistribution des tâches : une partie des modalités de phrases et des modalités appréciatives devrait concerner l'analyse subjective du dit plutôt que l'ordre de la modalisation.

Une autre question se pose de savoir si le terme de modalisation doit couvrir les trois types de phénomènes que sont les commentaires sur le dit, les gloses méta-énonciatives et métadiscursives. Si dans les trois cas, la définition générale semble s'appliquer sans problème, la nature des phénomènes intervenant dans chacun d'eux présente une relative spécificité. On pourrait alors parler de modalisations en général qui se subdiviseraient en modalisations du dit et en modalisations méta-énonciatives et métadiscursives. Dans tous les cas, l'activité modalisatrice a des effets directs sur le sens et contribue à opacifier l'énoncé. On pourrait souhaiter ne parler de modalisation que lorsque le commentaire réflexif porte sur le dit et à parler des deux types de gloses comme des phénomènes apparentés mais dont le commentaire concerne d'abord une autre dimension. Le désir de délimiter au maximum une notion dont le contenu faisait problème pourrait nous conduire à une utilisation restreinte de la modalisation. Toutefois, il convient, dans la situation actuelle, d'éprouver l'opérationnalité des critères définitoires et d'entreprendre une analyse détaillée de nombreux faits de langue manifestant la présence active des sujets.

6. Modalisation et modulation¹

Nous avons, depuis Vion 1992, pris l'habitude de distinguer la modalisation de la modulation. A cette époque nous définissions la modalisation comme « l'activité par laquelle les sujets inscrivent les contenus qu'ils construisent ensemble dans des « perspectives » particulières (...). L'inscription des productions langagières dans une perspective ou dans une autre reste subordonnée à la logique de l'interaction, de sorte que l'activité de chacun est faite d'adaptation, de projection, de négociation » (Vion, 1992 : 241). Nous parlions alors de changements de perspectives pour référer à une modification d'attitude modale du sujet dans le cadre de son développement discursif. Ces perspectives concernaient alors des mondes comme le possible, le fictif, le vraisemblable, etc. mais aussi comme le discours généralisant opposé aux discours spécifiques et particularisants. De son côté, la notion de modulation renvoyait aux modalités d'implication des sujets vis-à-vis de leurs productions, avec l'idée de distance entre le locuteur et ses productions. Nous opposions alors l'attitude générale (modalisation) au degré d'adhésion vs distanciation (modulation). Même si l'on peut moduler un énoncé à l'aide de la modalisation (Pierre viendra probablement jeudi) nous faisons alors l'hypothèse que les phénomènes de distanciation n'étaient pas de même nature que ceux qui caractérisaient l'attitude modale. Nous parlions alors de modulation pour exprimer, de manière générale, la distance au dit, et opposions, dans un second temps, la « modulation » (prise de distance) à la « tension » (renforcement du degré d'adhésion).

Il convient de revenir aujourd'hui sur cette distinction en fonction de la définition de la modalisation que nous proposons. Afin de préciser les phénomènes en jeu, la modalisation porte de manière plus ou moins directe sur le contenu des énoncés. Il s'agit d'un commentaire sur le dit, comme dans « Pierre viendra certainement jeudi », sur la manière de dire, comme dans « si je puis m'exprimer ainsi », ou sur l'interprétation à donner à une énonciation,

¹ Je remercie Béatrice Priego-Valverde pour la séance de travail que nous avons eu sur le concept de modulation qui m'a permis de réaffirmer la dimension interactive de ce concept et de mieux formuler ce qui le distingue de la modalisation.

comme dans « ce n'est pas un reproche ». Lorsque le commentaire ne porte pas directement sur le dit (gloses méta-énonciatives et gloses métadiscursives) il a néanmoins une répercussion immédiate et directe sur le dit. Il n'est pas question d'opposer de manière dichotomique la force illocutoire au contenu : l'indirection de l'acte, dans « on a sonné », a comme conséquence directe « l'indirection du sens » qui peut renvoyer à « peux-tu aller ouvrir ». De même un commentaire sur le choix des mots fait directement sens. Ceci étant, la distinction entre contenu et relation n'est pas non plus dichotomique. Tout choix lexical (chômeur vs demandeur d'emploi, prodigieux vs géant...) est en relation avec ce qui se joue au niveau de la relation interpersonnelle.

La modulation va porter prioritairement sur la mise en place de la relation avec des phénomènes comme la figuration. Elle permet de rendre compte des actes préliminaires comme « Puis-je vous poser une question », ou des justifications venant après un acte trop direct. Elle porte aussi sur l'indirection des actes et permet d'atténuer la pression exercée sur le partenaire. Ainsi, « on a sonné » constitue une manière atténuée d'effectuer une requête. Si l'indirection peut être appréhendée en termes de double énonciation,

- un énonciateur E1 produit une assertion
- un énonciateur E2 effectue une demande.

aucune des ces énonciations ne saurait être appréhendée comme un commentaire réflexif portant sur l'autre.

La modulation permet également d'expliquer les enchaînements discursifs du type « Je suis totalement d'accord avec vous, cependant... », c'est-à-dire les contraintes portant sur l'émergence d'un discours divergent. Relèvent donc de la modulation toutes les formes d'atténuations visant à faciliter le déroulement de la relation. Dans certains cas, la modulation repose sur des modifications affectant la mise en scène énonciative (passage du discours impersonnel à prétention objective à un discours à la première personne atténuant la portée des propos en les relativisant). Dans d'autres cas l'opacification obtenue par un commentaire modalisateur confère au discours ainsi modalisé une forme d'atténuation par rapport aux propos précédents et permettent ainsi de mieux gérer la relation interlocutive. La distinction entre modalisations et modulations portent donc sur des critères, comme double énonciation, commentaire, mais également sur la distinction entre contenu et relation. La modalisation est nettement focalisée sur le contenu, même si ce contenu se construit interactivement dans une relation. La modulation de son côté est nettement centrée sur la relation interpersonnelle même si les modifications intervenant à ce niveau ont inmanquablement des répercussions sur les contenus échangés. La modulation concerne donc la gestion de la subjectivité par la prise en compte de l'autre, de la situation, des attentes, des manières habituelles de dire. Elle se manifeste principalement au niveau de la distance entretenue entre les acteurs et leurs productions. Outre les phénomènes déjà cités on peut mentionner les autocorrections et les correcteurs ponctuels de distance comme « un peu », « je crois », « semble-t-il », « quoi » en finale d'énoncé, etc., correcteurs qui ont pu être appréhendés comme des atténuateurs. Il importe que le concept de modulation puisse également prendre en compte des enchaînements comme « oui...mais », des réévaluations comme « enfin... », des mouvements discursifs introduits par « toutefois... » ou modalisés par « quand même ».

Les phénomènes d'humour permettent une distanciation ludique entre le locuteur et sa production et relèveraient donc, au moins partiellement, de la modulation. Si, comme nous le disions plus haut, l'humour implique une double énonciation, nous ne retrouvons pas le critère de réflexivité. Le jeu de distanciation repose plutôt sur l'existence de relations intertextuelles réactualisées par la forme discursive utilisée et sur le caractère insolite de cette mise en relation. Ainsi, le titre de *Libération*, « Mitterrand le poids des mots, le choc des impôts » fonctionne sur l'allusion au slogan publicitaire de Paris Match (« Le poids des mots, le choc des photos »), mais ne présente pas cet aspect de commentaire vis-à-vis du slogan. L'humour pourrait par ailleurs permettre la gestion des rôles « institutionnels », comme l'illustrent les traits d'esprit et le caractère enjoué accompagnant les discours de bienvenue et d'ouverture de séance. Il est de bon ton que les relations interpersonnelles soient ainsi colorées par une sorte de distanciation ludique permettant aux sujets de se construire l'image d'acteurs tenant ainsi leur rôle à distance.

Enfin, les phénomènes de modulation pourraient prendre en charge certains aspects de la mise en scène des sources énonciatives dont nous avons, à deux reprises, estimé qu'ils ne relevaient pas de la modalisation. Ainsi le passage d'un discours impersonnel (effacement énonciatif) à une énonciation explicitement assumée par le locuteur (unicité énonciative) modifie nécessairement son mode d'implication et sa distance au dit. Nous rencontrons alors le phénomène d'instabilité énonciative que nous avons observé à diverses reprises et appelé parfois « respiration énonciative ». Le concept de modulation pourrait alors permettre de fédérer tout un ensemble de phénomènes touchant aux pulsations intimes du discours, par lesquelles les acteurs gèrent interactivement leur investissement subjectif au niveau de la relation interpersonnelle.

7. Modalisations et activités langagières

Les modalisations relèvent des activités langagières et métalangagières à la fois et se manifestent comme un commentaire portant sur un dit en train de se construire. Ces activités, nous l'avons vu, introduisent, « en surplomb » une dimension du sujet parlant qui contribue à opacifier les énoncés ainsi produits. Elles illustrent les problèmes que rencontrent les acteurs aux prises avec la langue essayant, de manière largement non consciente, de maîtriser un outil dont ils sentent confusément l'inadéquation par rapport à ce qu'ils pensent devoir communiquer. Paradoxalement, ces activités réflexives produites dans le cadre d'un dédoublement énonciatif contribuent à donner du locuteur l'image d'un sujet actif face au langage qui se répercute directement sur la relation sociale et interpersonnelle construite. Comme l'humour, qui procède d'un autre type de dédoublement énonciatif, le commentaire modalisateur contribue à donner du locuteur l'image d'un sujet qui n'est pas dominé par l'exercice du langage, dans la mesure où il l'accompagne de commentaires, ni par l'actualisation des rôles sociaux au travers desquels il communique. Cette opacification du sémantisme liée à la présence d'un commentaire permet ainsi au sujet de jouer pleinement son rôle d'acteur avec toute la part d'imprévisibilité attachée à la dimension de la (co)-activité. Comme tout ce qui touche au grain fin de l'énonciation, les modalisations sont en relation avec ce qui se joue aux autres niveaux de la production interactive du langage. Ainsi, au-delà de la définition même de l'attitude modale, il conviendra d'analyser les relations tissées entre ce type d'activité et celles qui concernent la relation interlocutive comme la relation sociale dont relèvent les productions linguistiques analysées.

Références bibliographiques

- ARRIVE Michel, GADET Françoise, GALMICHE M. (1986) : *La grammaire d'aujourd'hui. Guide alphabétique de linguistique française*, Paris, Flammarion.
- AUTHIER-REVUZ Jacqueline (1984) : « Hétérogénéité(s) énonciative(s) » in *Langages* n° 73 : 98-111.
- AUTHIER-REVUZ Jacqueline (1990) : « La non-coïncidence interlocutive et ses reflets méta-énonciatifs », in Alain Berrendonner & Herman Parret (éds.) : *L'interaction communicative*, Berne, Peter Lang : 173-193.
- AUTHIER-REVUZ Jacqueline (1995) : *Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire*. Paris, Institut Pierre Larousse.
- AUTHIER-REVUZ Jacqueline (1998) : « Énonciation, méta-énonciation. Hétérogénéités énonciatives et problématiques du sujet », in R. Vion (1998) (éd.) : *Les sujets et leurs discours. Énonciation et interaction*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence : 63-79.
- BAKHTINE Mikhaël . (1977) : *Le marxisme et la philosophie du langage*. Paris, Editions de minuit.
- BALLY Charles (1932) : *Linguistique générale et linguistique française*, A. Francke AG Verlag, Berne, 4ème édition revue et corrigée, 1965.
- BENVENISTE Emile (1966) : *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard
- BOUSCAREN Janine et CHUQUET Jean (1987) : *Grammaire et textes anglais. Guide pour l'analyse linguistique*, Paris, Ophrys.
- CERVONI Jean (1987) : *L'énonciation*, Paris, PUF, Linguistique nouvelle.
- CHARAUDEAU P. (1992) : *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette Education.
- CULIOLI Antoine (1984) : *Notes du séminaire de DEA. 1983-84*, Paris, Université Paris 7.
- CULIOLI Antoine (1999) : *Pour une linguistique de l'énonciation*, tome 3, Paris, Ophrys.
- DUCROT Oswald (1972) : *Dire et ne pas dire*, Paris, Hermann.
- DUCROT Oswald (1980) : *Les mots du discours.* Paris, Editions de Minuit.
- DUCROT Oswald (1984) : « Esquisse d'une théorie polyphonique de l'énonciation », in *Le dire et le dit.* Paris, Editions de Minuit.
- DUCROT Oswald (1989) : « Énonciation et polyphonie chez Charles Bally », in *Logique, structure, énonciation*. Paris, Editions de Minuit.
- DUCROT Oswald (1993) : « A quoi sert le concept de modalité ? » in Dittmar, Norbert & Reich, Astrid (éds.) : *Modalité et Acquisition des Langues*. Berlin, Walter de Gruyter, 111-129.
- GILBERT Eric (1993) : « La théorie des opérations énonciatives d'Antoine Culioli », in COTTE P. & al. (éds.) : *Les théories de la grammaire anglaise en France*, Paris, Hachette Supérieur : 63-96.
- HALLIDAY M.A.K. (1994) : *Introduction to functional grammar*, London, Edward Arnold, 2th edition.
- JACQUES Francis (1983) : « La mise en communauté de l'énonciation » in *Langages* n° 70 : 47-71.
- JEANNERET Thérèse (1999) : *La coénonciation en français. Approches discursive, conversationnelle et syntaxique*. Berne, Peter Lang, Sciences pour la communication.
- KERBRAT-ORECCHIONI Catherine (1980) : *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*. Paris, A. Colin.
- KRONNING Hans (1996) : *Modalité, cognition et polysémie sémantique du verbe modal devoir*, Uppsala, Acta universitatis upsaliensis.
- LANGAKER R.W. (1987) *Foundations of Cognitive Grammar, Vol I : Theoretical Prerequisites*, Stanford, California.

- LE QUERLER Nicole (1996) : *Typologie des modalités*, Presses universitaires de Caen.
- LYONS John (1980) : *Sémantique linguistique*, Paris, Larousse.
- MOSEGAARD-HANSEN M-B. (1998) : *The function of discourse particles. A study with special reference to spoken standard french*. Amsterdam, Benjamins.
- NØLKE Henning (1993) : *Le regard du locuteur. Pour une linguistique des traces énonciatives*. Paris, Editions Kimé.
- NØLKE Henning (2001) : *Le regard du locuteur 2*, Paris, Editions Kimé.
- NYCKEES Vincent, 1998 : *La sémantique*, Paris, Belin.
- PRIEGO-VALVERDE Béatrice (1999) : *L'humour dans les interactions conversationnelles* Thèse de doctorat soutenue en janvier 1999 à Aix-en-Provence, Université de Provence – [Une version allégée de la thèse doit paraître chez L'Harmattan].
- RIVARA René (2000) : *La langue du récit. Introduction à la narratologie énonciative*, L'Harmattan
- ROULET Eddy et Al. (1985) : *L'articulation du discours en français contemporain*. Berne, Peter Lang.
- ROULET Eddy (1989) : « Des formes et des emplois des modalités dans l'interaction verbale » ; Version ronéotypée de la communication effectuée au colloque « Modality in Language acquisition », Berlin 1989. [Pour la version définitive voir Roulet 1993].
- ROULET Eddy (1993) : « Des formes et des emplois des modalisateurs de proposition dans l'interaction verbale », in Dittmar, Norbert & Reich, Astrid (éds.) : *Modalité et Acquisition des Langues*. Berlin, Walter de Gruyter : 27-40. [Version définitive de la communication au colloque « Modality in Language acquisition », Berlin 1989].
- ROULET Eddy (1995) : « Vers une approche modulaire de l'analyse de l'interaction verbale », in Véronique D. & Vion R. (éds) : *Modèles de l'interaction verbale*, Publications de l'Université de Provence : 113-126.
- ROULET Eddy (1999) : *La description de l'organisation du discours. Des dialogues oraux aux dialogues écrits*. Paris, Hatier, Collection LAL.
- ROULET E. , FILLIETTAZ L., GROBET A. (2001) : *Un modèle et un instrument d'analyse de l'organisation du discours*, Berne, Peter Lang.
- SARFATI Georges-Elia (1997) : *Eléments d'analyse du discours*. Paris, Nathan, Linguistique 128.
- SCHEGLOFF E. (1980) : « Preliminaries to preliminaries : Can I ask you a question ? » *Sociological Inquiry* 50 : 104-152.
- SCHUTZ (1987) : *Le chercheur et le quotidien*, Paris, Méridiens Klincksieck.
- TROGNON Alain & KOSTULSKY Katia (1999) : « Introduction à la logique interlocutoire » in Anne-Claude Berthoud & Lorenza Mondada (éds.) : *Modèles du discours en confrontation*, Berne, Peter Lang, Collection Sciences pour la communication.
- VAN DIJK T. (ed) (1997a) : *Discourse as structure and process. Discourses studies a multidisciplinary introduction, volume 1*, London, SAGE Publications.
- VAN DIJK T. (ed) (1997b) : *Discourse as social interaction. Discourses studies a multidisciplinary introduction, volume 2*, London, SAGE Publications.
- VIGNAUX Georges (1988) : *Le discours acteur du monde. Énonciation, argumentation et cognition*. Paris, Ophrys.
- VION Robert (1992-2000) : *La communication verbale. Analyse des interactions*. Paris, Hachette.
- VION Robert (1995) : « La gestion pluridimensionnelle du dialogue », in *Cahiers de Linguistique Française* 17 : 179-203, Université de Genève.
- VION Robert (1996) : « L'analyse des interactions verbales », in Francine Cicurel & Eliane Bondel (éds) : *La construction interactive des discours de la classe de langue*, Carnets du CEDISCOR, n° 4, Presses de la Sorbonne nouvelle : 19-32.

- VION Robert (1998a) : « La mise en scène énonciative des discours », in Caron, Bernard (éd.): *Proceedings of the 16th international Congress of Linguists* [CD-ROM], Oxford, Elsevier Sciences.
- VION Robert (1998b) : « De l'instabilité des positionnements énonciatifs dans le discours », in *Pragmatics in 1998 : Selected papers from the 6th international conference*, vol 2, Verschueren, Jef (ed) Anvers, International Pragmatics Association : 577-589.
- VION Robert (1998c) (éd.) : *Les sujets et leurs discours. Énonciation et interaction* Aix-en-Provence, Presses de l'Université de Provence, 263p.
- VION Robert (1998d) : « La dualité énonciative dans le discours », in R. Jolivet & F. Epars Heussi (éds.) : *Mélanges offerts à Mortéza Mahmoudian, Cahier de l'ISL*, n° 11, tome II : 425-443, Publications de l'Université de Lausanne.
- VION Robert (1999a) : « Pour une approche relationnelle des interactions verbales et des discours », *Langage et Société*, mars 1999, n° 87 : 95-114.
- VION Robert (1999b) : « Linguistique et communication verbale », in Michel Gilly, Jean-Paul Roux et Alain Trognon (éds) : *Apprendre dans l'interaction*, Presses universitaires de Nancy, Publications de l'Université de Provence : 41-67.
- VION Robert (2000) : « L'analyse pluridimensionnelle du discours. Le cas de l'instabilité énonciative », in Anne-Claude Berthoud & Lorenza Mondada (éds.) : *Modèles du discours en confrontation*, Berne, Peter Lang, Collection Sciences pour la communication : 151-165.
- VION Robert (2001a) : « Les activités de recadrage dans le déroulement discursif », in Enikő Németh (ed.) : *Pragmatics in 2000 : Selected papers from the 7th International Pragmatics Conference*, Vol. 2, Antwerp, International Pragmatics Association : 583-597.
- VION Robert (2001b) : « Effacement énonciatif et stratégies discursives » in André Joly & Monique De Mattia (éds) : *Mélanges en l'Honneur de René Rivara*, Paris, Ophrys.
- VOGELEER Svetlana, BORILLO Andrée, VUILLAUME Marcel, VETTERS Carl (éds) (1999): *La modalité sous tous ses aspects*, Amsterdam, Rodopi, 1999.